

Recyclage et réemploi

Le recyclage et le réemploi font partie de la stratégie générale de gestion des déchets de l'Union européenne. Les trois grands principes de cette stratégie sont la prévention des déchets, le recyclage, le réemploi et l'optimisation de la mise en décharge et du suivi. Son but est de réduire le plus possible la mise en décharge et d'augmenter la prévention. Pour y parvenir, il faut encourager les consommateurs à choisir les produits emballés écologiquement et améliorer les méthodes de fabrication. En quoi consistent le recyclage et le réemploi ? Le recyclage consiste à collecter et à traiter les matériaux usagés qui deviendraient normalement des déchets pour en faire de nouveaux produits. Le réemploi, quant à lui, implique de continuer à utiliser le même produit indéfiniment. Pour faire la différence, pensez au recyclage comme à l'extraction de l'élément principal d'un produit usagé pour en faire la matière première qui servira à la fabrication de nouveaux biens. Les matières comme le papier, le verre, le plastique, le métal et d'autres métaux rares utilisés principalement dans les appareils électroniques peuvent être recyclées en matières premières qui serviront à fabriquer de nouveaux produits. Pourquoi le recyclage et le réemploi sont-ils importants ? Il y a tant de raisons qu'on pourrait en écrire des pages et des pages ! Pour commencer, pensez à la quantité de déchets qui ne finiront pas enfouis, mais recyclés ou réemployés, évitant ainsi que des produits chimiques dangereux ne viennent polluer les sols et contaminer nos ressources en eau potable. Pensez aux générations futures : la préservation de ressources parfois limitées est une autre bonne raison de recycler. Imaginez un peu : si on recyclait tous les journaux usagés sur un an, on sauverait 250 millions d'arbres par an¹ ! N'oubliez pas que l'UE importe beaucoup de matières premières rares et le recyclage augmente la sécurité de l'approvisionnement². Et en recyclant, on économise aussi beaucoup d'énergie ! Par exemple, il faut plus d'énergie pour fabriquer une nouvelle canette en aluminium que pour en recycler vingt ! Et n'oublions pas l'impact positif sur l'économie. Dans l'UE, le secteur du recyclage génère un chiffre d'affaires de 24 milliards d'euros¹.

Interesting recycling facts (Faits intéressants sur le recyclage) : 2 À terme, le développement des énergies renouvelables pourrait être remis en question si les métaux rares et les terres rares utilisés dans les technologies à énergies renouvelables ne sont pas convenablement recyclés. et emploie quelque 500 000 personnes³. On estime que si les États membres recyclaient 70 % de leurs déchets, 500 000 emplois supplémentaires seraient créés⁴.

Quelle est la situation actuelle ? Dès 2005, l'UE s'est fixé le but de devenir une « société du recyclage »⁵. Un rapport sur la prévention des déchets et le recyclage⁶ montre que les taux de recyclage augmentent, mais selon des rythmes et des niveaux de base très différents dans chaque État membre. Cette carte d'Eurostat illustre bien le phénomène. Même si des progrès significatifs ont déjà été observés, il reste encore beaucoup à faire pour réduire la quantité globale de déchets produits (en augmentation) et améliorer le pourcentage de déchets recyclés ou réemployés.